

UN VISITEUR DE PRISON

« Dans chaque homme, il faut aller chercher l'humanité »

Jean-Marie Seffray est retraité de la SNCF. Engagé de longue date dans des associations, notamment en milieu scolaire, il devient élu municipal en région parisienne et rencontre beaucoup de jeunes; il constate qu'un certain nombre se retrouvent à la prison de Fleury-Mérogis après différents délits et en tirent une certaine gloire. Une fois retraité, résolu à s'occuper des personnes bousculées par la vie, au parcours chaotique, il choisit d'aider les personnes détenues à se préparer un futur qui ne soit pas défini par leur passage en prison. Il adhère à l'association nationale des visiteurs de prison (ANVP).

Quel est le rôle d'un visiteur de prison ?

Je pense que personne n'est réductible à ce qu'il a fait. Toute personne peut s'amender. Mon premier rôle est d'écouter les détenus que je visite; je suis en empathie par une écoute active, pour les aider à s'exprimer, mais aussi et surtout pour les faire avancer. Je n'ai pas à juger ni à compatir, donc j'échange sur les sujets que la personne détenue souhaite aborder. Nos entretiens sont confidentiels. Il ne leur est pas toujours facile de s'exprimer; j'essaie de les soutenir et il faut respecter les moments de silence, même longs. Il faut penser au futur, à ce qu'ils feront à la sortie. Après un temps long en centre de détention, ils auront à se resocialiser et les visiteurs participent à cette préparation. Certains détenus manquent de repères pour se reconstruire et nous pouvons aider à les trouver. Dans chaque homme, fût-il un criminel, il faut aller chercher l'humanité qui l'habite et la faire progresser.

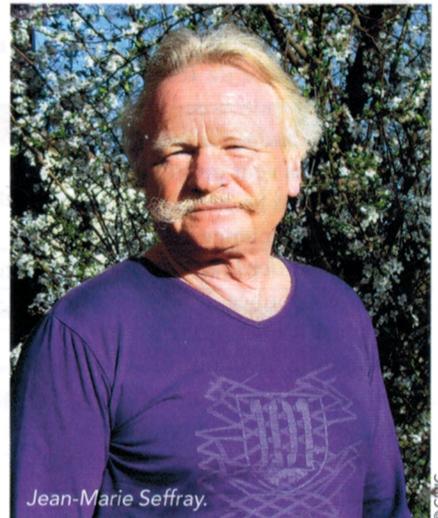
Vous arrive-t-il de montrer un désaccord avec le détenu ?

Oui, parfois. Nous ne sommes pas des éponges, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas entendre certains propos sans réagir, nous ne pouvons pas tout accepter. Je n'abandonne pas ce que je suis en rentrant dans la prison. Par exemple, je n'admets pas que le détenu tienne des propos racistes ou utilise des appellations méprisantes. Certains détenus font systématiquement attendre le visiteur; je leur explique que c'est un manque de respect et lorsqu'ils sortiront de prison, ils devront respecter des règles sociales.

Êtes-vous nombreux à visiter en prison ?

Dans le Puy-de-Dôme, nous sommes une trentaine d'actifs et chacun rencontre un ou deux, et exceptionnellement trois personnes détenues. Pour ma part, actuellement, au centre de détention de Riom, je rencontre deux hommes, condamnés à une peine longue, une fois par semaine. Ces visites sont tout de même éprouvantes, on ne peut pas en faire trop. Comme elles se passent dans la journée, ce sont souvent des retraités; la moyenne d'âge des visiteurs est de 65 ans. Il y a autant de visiteuses que de visiteurs. Au-delà du centre de détention, nous intervenons également dans les maisons d'arrêt de Clermont-Ferrand et de Riom (où les personnes incarcérées sont en attente de leur procès ou purgent une peine relativement courte).

Les candidats visiteurs sont formés et ne peuvent mettre de condition au choix des personnes à visiter en fonction de l'infraction ou du délit qu'elles ont commis. Nous posons souvent la question à des candidats visiteurs: êtes-vous prêts à visiter un détenu coupable de délits particulièrement graves (meurtres, viols, revente de stupéfiants, braquages à mains armées...)? Et pas question non plus de préférer rencontrer un homme ou plutôt



Jean-Marie Seffray.

une femme (statistiquement d'ailleurs, il y a 96 % d'hommes incarcérés et seulement... 4 % de femmes). Parfois nous conseillons à certains candidats de ne pas persister dans ce souhait d'engagement bien particulier: il ne saurait être question de mettre en jeu la santé personnelle des bénévoles.

Il est possible que le rôle des visiteurs de prison s'amplifie et se modifie en partie avec la mise en place de la contrainte pénale*. Dans les pays où elle existe déjà, on a constaté qu'en plus du suivi des obligations et interdictions par l'administration, il y a beaucoup moins de récidive lorsque le condamné est accompagné par un visiteur. ■

Propos recueillis par André Sermage

* Contrainte pénale: la contrainte pénale est une peine de probation qui vise l'exécution en milieu ouvert de sanctions et mesures définies par la loi et prononcées à l'encontre d'un auteur d'infraction. Elle consiste en une série d'activités et d'interventions qui impliquent suivi, conseil et assistance visant à réintégrer socialement l'auteur d'infraction dans la société et de contribuer à la sécurité collective.

CONTACT

Association nationale des visiteurs de prison (ANVP): www.anvp.org



© CIRIC